



Udaf

Drôme

UNIS POUR LES FAMILLES





Sommaire

5 | *Rapport moral
et d'orientation*

29 | *Donner avis aux
pouvoirs publics*

9 | *Organisation
institutionnelle*

35 | *Agir en faveur
des familles*

17 | *Animer et soutenir
le réseau associatif*

45 | *Gérer des services sociaux
et médico-sociaux*

23 | *Représenter
les familles*

55 | *Glossaire*

Rapport moral et d'orientation

C'est en ma qualité de vice-président délégué que je vous adresse ce rapport moral et d'orientation. Il n'est plus un secret pour personne aujourd'hui que la présidente Sylvie Reverbel est tenue éloignée de l'Udaf bien malgré elle depuis plusieurs mois pour des questions de santé.

Je me dois donc de commencer mon propos en saluant son courage et sa détermination dans la gestion des dossiers de l'institution. Ce rapport moral aurait dû être le sien. Il est le reflet de son action aux côtés de notre directeur Philippe Robert, soutenus par l'ensemble des administrateurs et les équipes salariées.

Investi depuis longtemps dans la vie de l'institution, je ne peux que constater que les années se suivent et finissent par se ressembler par leur intensité, leur diversité et leurs lots d'imprévus, bons ou mauvais. Je vous invite à parcourir notre rapport d'activité pour découvrir de manière très synthétique, toute la richesse de l'année écoulée.

Je souhaite pour ma part revenir un peu plus longuement sur trois items :

- échanges ;
- co-construction ;
- dématérialisation.

Échanges...

J'ai hésité longuement avec interpellation, car il s'agit bien pour nous d'interpeller celles et ceux qui conçoivent et mettent en œuvre la politique familiale. L'échange vient dans un second temps...

Si nous croisons régulièrement nos élus et les représentants de l'État dans le cadre d'instances où nous représentons les familles, nous faisons également en sorte de les rencontrer spécifiquement pour évoquer des sujets de politique familiale. Nous devenons alors le porte-voix de nos réseaux : associations familiales, représentants familiaux, professionnels de terrain.

C'est ainsi que nous échangeons une fois par an avec les parlementaires lors de rendez-vous préparés en amont dans le cadre de la conférence des mouvements. En 2019, nous les avons notamment questionnés sur l'accès aux services publics et la dématérialisation. J'aurais l'occasion de revenir plus tard sur ce dernier point.

Pour illustrer encore plus finement ce positionnement particulier de l'Udaf, relais entre les familles, via les associations mais également les services qu'elle gère, et les pouvoirs publics, j'anticiperai un peu sur le rapport de l'année prochaine en revenant sur notre participation active à un colloque qui s'est tenu en janvier dernier, à l'Assemblée Nationale, sur le thème « *Avoir des enfants, ça change tout !* ».

Nous avons été associés par l'Unaf à son organisation pour parler de ce que nous voyons des familles suivies par notre service de délégués aux prestations familiales, mais aussi des travaux menés par notre conseil sur la situation socio-économique des familles, qui ont abouti à la table ronde de l'assemblée générale de l'année dernière. Des témoignages et des analyses entendues par des élus et des décideurs qui peut-être s'appuieront sur notre expertise pour façonner les politiques de demain.

Enfin, nous avons été invités par l'association des maires de la Drôme pour présenter l'institution, ses missions et ses réseaux. Nous avons bien entendu insisté sur l'intérêt de la représentation familiale au sein des CCAS, mais surtout sur le formidable travail réalisé par les associations familiales sur le terrain, au plus près des familles, et les opportunités de collaborations possibles entre elles et les municipalités.

Nous avons retrouvé l'association des maires, ainsi que le Département, la chambre d'agriculture et les services de l'État pour signer la « *Charte des riverains et des usagers des espaces ruraux* ».

Co-construction...

Il s'agit là d'un des piliers de notre action familiale. Ce que nous faisons, nous le faisons rarement seuls. Nous co-construisons nos projets autant que faire se peut avec les associations familiales et avec l'ensemble de nos partenaires. C'est dans cet esprit que nous avons déposé un projet de Point Conseil Budget pour lequel nous avons obtenu un label à la fin de l'été. Pour être au plus près des besoins des familles, il faut s'appuyer sur l'expertise de ceux qui exercent sur les territoires où elles vivent. Les associations ont cette expertise sur laquelle nous comptons pour proposer le service le plus adapté possible.

C'est aussi cette logique que nous poursuivons dans le cadre de nos Conventions d'Objectifs signées avec l'Unaf et que nous mettons en œuvre en partenariat avec vos associations familiales (ateliers Code Club, appui au parrainage de proximité, accompagnement des familles monoparentales...).

La co-construction est aussi de mise au niveau régional. La réunion des services d'action familiale, qui existait il y a quelques années quand nous préparions les premiers forums régionaux, a été réactivée. Ce rapprochement des Udaf sur des problématiques communes permet à la fois d'échanger les bonnes pratiques mais aussi de mutualiser les compétences. Les derniers travaux ont porté sur le renouvellement des représentants dans les CCAS avec la production notamment d'une plaquette d'informations reprise au niveau national.

Une dynamique est lancée, il nous faut souhaiter qu'elle perdure.

Dématérialisation...

Enfin, je terminerai ce rapport moral en évoquant la question de la dématérialisation des services publics. Le programme de transformation de l'administration lancé par l'État et baptisé « *Action publique 2022* », vise à dématérialiser totalement les services publics d'ici à 2022, autant dire demain. Si nous entendons les arguments du 100 % digital que sont la simplification et la lutte contre le non-recours, nous nous inquiétons de l'impact que cette marche forcée aura sur les plus fragiles d'entre nous, les plus éloignés du numérique, ceux souffrant de ce mal nouveau qu'est l'illectronisme. Et ils sont nombreux. Je rappellerai ici l'étude 2018 de France Stratégie qui évaluait à 14 millions, soit 28 % de la population de plus de 18 ans, le nombre de français éloignés du numérique.

À l'heure où je prépare ce rapport notre pays subit l'épidémie de covid-19 et les mesures de confinement depuis moins de deux semaines, et déjà des témoignages se font entendre sur les difficultés liées à la fracture numérique. Quel accès à l'information ? Aux documents officiels ? Aux services dont les accueils ne se font plus que par les plateformes web ?

Je vous renvoie enfin au rapport « *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics* » publié en 2019 par le défenseur des droits qui invite à un repérage et à un accompagnement des personnes les plus en difficultés, mais également à la prise en compte de publics spécifiques. Si sur la première préconisation, nous constatons que l'histoire semble aller dans le bon sens, notamment avec la mise en place progressive des pass numériques, nous ne pouvons que constater que les majeurs dont nous assurons la protection sont souvent parmi les plus éloignés de la digitalisation de la société.

Qui plus est, les règles d'accès qui protègent les espaces numériques, deviennent parfois de véritables obstacles à nos missions de représentation. Ce qui est censé nous faciliter la vie devient pour nos équipes une charge de travail supplémentaire et une source quotidienne de stress dans l'exercice d'une mission déjà fort compliquée.

Bien sûr, des choses avancent. Nous avons par exemple pu rencontrer les services de la Caisse d'allocations familiales de la Drôme avec le sentiment d'avoir été entendu. L'Unaf a fait de même auprès de la Cnaf avec des résultats probants. Sans doute en sera-t-il de même avec les impôts, les caisses de sécurité sociale ou de retraite. Mais en attendant, l'impact sur le travail de nos services est sans commune mesure.

Nous prenons notre part dans ces mutations. La société évolue et ni l'Udaf ni les personnes dont elle a la responsabilité ne doivent rester au bord du chemin. Le fait est que l'ensemble des métiers exercés dans notre institution changent. Il est de notre devoir, et il s'agit là de notre principale orientation sur l'année 2020, d'accompagner ces changements.

Pour cela, nous devons doter nos professionnels d'un matériel adapté, leur permettant de se connecter n'importe où à internet et surtout à leur applicatif métier pour une réponse toujours plus adaptée aux besoins des personnes dont ils ont la charge. Cela peut paraître anodin dans notre société actuelle, habituée à ce nomadisme professionnel. Mais pour nous, cela vient interroger à la fois notre relation aux usagers et plus globalement l'organisation générale du travail. Nous travaillons sur le « qui fait quoi » depuis plus d'un an maintenant, pour anticiper au mieux et préparer le « qui fera quoi » demain. Le fruit de cette réflexion viendra directement impacter la mise en œuvre des mesures qui nous sont confiées, mais également notre politique de formation et le recrutement de nos futurs collaborateurs.

Repenser nos interventions nous conduit par ailleurs à en interroger les limites. Souvent nous sommes confrontés à l'éventualité de dépasser le cadre de nos mandats, sous la pression de nos usagers comme sous celle de l'environnement extérieur. À cette pression subie par nos collaborateurs s'ajoute celle d'une petite partie de notre public dont les problématiques mettent en défaut nos savoir-faire. Violence, harcèlement, menaces deviennent alors le quotidien inacceptable de nos professionnels,

ceux qui suivent les dossiers au quotidien, ceux qui répondent au téléphone, ceux qui doivent s'interposer physiquement lors de nos permanences d'accueil. C'est pour répondre à ce type de situations tout en maintenant un lien de travail ayant du sens que nous avons entamé, avec nos collègues des associations tutélaires PARI et ATMP, une démarche de création d'un service commun spécialisé dans les cas les plus difficiles. Il devrait voir le jour à la fin de l'année et apportera, j'en suis certain, des réponses adaptées.

Le service de l'action familiale ne fait pas l'économie de cette réflexion organisationnelle. Un départ et de nouvelles arrivées nous permettront de nous renforcer sur le champ de la représentation familiale. Le renforcement de l'équipe était souhaité depuis longtemps par les administrateurs, c'est désormais chose faite.

2020 c'est aussi un Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens pour l'EHPAD Blanchelaine, de nouvelles municipalités et de nouveaux délégués aux CCAS à former, et surtout de nouveaux administrateurs qui dès la fin de cette Assemblée Générale rejoindront l'équipe en place pour œuvrer pour toutes les familles du département.

Nous ne manquerons pas de travail c'est certain. Mais nous assumerons, à vos côtés, soyez-en assurés.

*Éric Dubernet de Boscq,
Vice-président délégué de l'Udaf de la Drôme*

Note : ce rapport est écrit en pleine épidémie de covid-19, 10 jours seulement après le début de la politique de confinement, afin d'être envoyé à l'impression dans des délais suffisants.

Sous cette forme, il ne tient pas compte de l'évolution de la situation sanitaire du pays...

A professional man with a beard and short hair, wearing a dark blue suit, white shirt, and black tie, is smiling warmly at the camera. He is positioned in the center-right of the frame. Behind him is a whiteboard covered with various colored sticky notes (yellow, red, orange). The background is a bright, slightly blurred office environment. The overall image is framed by large, abstract white and dark blue shapes that create a modern, dynamic feel.

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



AG 2019 À PIERRELATTE

L'Udaf s'est appuyée sur ses différents services et commissions pour être au plus près des situations et des préoccupations des familles.

2019 a été la première année de plein exercice de la Présidente, Sylvie Reverbel, également administratrice à l'association « APF France Handicap ».

Au côté des 27 administrateurs de son Conseil, qui représentent la diversité des mouvements familiaux constitutifs de l'Udaf, elle a mené tout au long de l'année les différentes missions de l'Institution, interlocuteur des pouvoirs publics concernant les politiques familiales.

Ils se sont notamment appuyés pour ce faire sur les services et les différentes commissions statutaires (commission de contrôle ou internes à l'Udaf de la Drôme (commissions gestion, financière, de gestion...) pour être au plus près des situations et des préoccupations des familles.

Les réalités économiques des familles, sujet de société choisi par le CA pour 2019-2020

Afin de mieux connaître et accompagner les préoccupations des familles drômoises, les administrateurs de l'Udaf essaient de décrypter par période un sujet de société spécifique.

Lors de différents Conseils d'administration, des intervenants extérieurs sont venus courant 2019 apporter un éclairage sur la situation économique des familles :

→ Claudie Aubry, responsable du Pôle Développement des territoires à la Caisse d'Allocations Familiales, pour un état des lieux concernant leurs allocataires (emploi, logement, familles monoparentales...);

→ Serge Bordala, chef du Pôle Protection des personnes vulnérables à la DDCS, concernant le Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ce sujet a également fait l'objet d'une table ronde lors de l'Assemblée Générale de l'Udaf en juin 2019 réunissant différentes associations familiales du réseau (Familles Rurales d'Hauterives, AF de Buis les Baronnies), une élue du CCAS de Pierrelatte ainsi que Jean-Philippe Vallat, Directeur à l'Unaf des politiques familiales et des études.

Ces réflexions et échanges doivent permettre d'alimenter la vie du réseau familial (associations, délégués en CCAS...), d'adapter les actions en place au niveau local et de faire remonter les préoccupations des familles, de l'échelon territorial jusqu'au niveau national.



TABLE RONDE LORS DE L'AG



VCEUX 2019 AUPRÈS DE L'ÉQUIPE

En appui au Conseil d'Administration, ce sont environ 115 ETP qui constituent l'équipe salariée de l'Udaf et mettent en œuvre les missions et actions de l'Institution au sein des différents services :

- Action Familiale ;
- Aide à la Gestion du Budget Familial ;
- Protection Juridique des Majeurs ;
- Service comptable et financier...

Ces salariés sont répartis sur trois sites : le siège de l'association à Valence, l'antenne de Montélimar et l'EHPAD de Blanchelaine à Aouste-sur-Sye.

En 2019, les postes de responsables de l'EHPAD ainsi que du secteur de Montélimar ont été renouvelés.

Chiffres clés

27
administrateurs

11
réunions de Bureau et
Conseil d'Administration

115
ETP

3
sites d'activité

Trombinoscope des administrateurs de l'Udaf 26

<p>AUBERT Paul Vice-Président Udaf 26 Union Nationale de familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques</p>			<p>BERCHOUX Eliane Secrétaire Adjointe Udaf 26 Association Générale des Familles</p>	
	<p>BRIGNON Marie-Reine Association Familiale Indépendante</p>	<p>CELLIER Jean-Louis Association Familiale non fédérée</p>		<p>BERTRAND Patrick Union Nationale de familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques</p>
	<p>COMBIER Philippe Association Familiale non fédérée</p>		<p>COUVREUR Charlie Maison Familiale Rurale</p>	
<p>CHEVALLIER Céline Enfance et Familles d'Adoption</p>		<p>DE GUERNON Marie-Pierre Association Familiale Catholique</p>		<p>DERDERIAN Florence Association Générale des Familles</p>
	<p>DUBERNET DE BOSQC Éric Vice Président Délégué Udaf 26 Association Familiale Catholique</p>		<p>ERPELDING Nicole Secrétaire Udaf 26 Confédération Syndicale des Familles</p>	<p>LARMANDE Geneviève Union des Familles Laïques</p>
<p>DOUSSON Yvette Confédération Syndicale des Familles</p>		<p>HALEPIAN Rubens Association Familiale Protestante</p>		



**LEFORT
Marie-Claude**

Association Familiale
non fédérée

LEROY Rachel

Maison Familiale Rurale

MARTEL Raymond

Trésorier adjoint Udaf 26
Maison Familiale Rurale

MECH Jean-Pierre

Membre du Bureau
Associations Familles
Laïques

**MONTEL
Jacqueline**

Jonathan Pierres
Vivantes

**MOUNIER
Maryvonne**

Association départe-
mentale de parents et
amis de personnes han-
dicapées intellectuelles

**MULLER-KAPP
Matthias**

Trésorier Udaf 26
Association Maison
d'Accueil Protestante
pour Enfants

**PAVIET-SALOMON
Marie-Hélène**

Enfance et Famille
d'Adoption

**RAYMOND
Jean-Louis**

Membre du Bureau
Confédération Syndicale
des Familles

REVERBEL Sylvie

Présidente Udaf 26
Association des Paralysés
de France - France
Handicap

**TIXIER
Marie-Noëlle**

Familles Rurales

VAYSSE Pierre

Confédération Syndicale
des Familles

Organigramme des services Udaf de la Drôme Mai 2019

CONSEIL
Sylvie REVERBEL

Philippe ROBERT
Vincent VÉLOTTI

EHPAD BLANCHELAINE AOUSTE-SUR-SYE

Sandra BARNIER et Annette RAPIN
Responsable

1 cuisinière
1 agent administratif
1 agent d'entretien
4 infirmières
8 aides-soignantes et AMP
12 agents de service polyvalents
1 médecin coordonnateur

SERVICES MJPM / MJAGBF / MASP - ASLL *

Nathalie CANRON
Cheffe des services

1 secrétaire
1 juriste
1 psychologue
5 cadres
22 administratifs
45 intervenants

SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER

Florence AGERON
Cheffe comptable

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
1 comptable
COMPTABILITÉ USAGERS
SERVICES
MJPM - MJAGBF - MASP
8 comptables

SERVICE PJM

SUD DRÔME

Sylvie SURAND
Cheffe de secteur

MONTÉLIMAR
1 secrétaire
5 agents administratifs
10 délégués mandataires

VALLÉE DE LA DRÔME

Corinne BREYTON
Cheffe de secteur

VALENCE
1 secrétaire
2 agents administratifs
9 délégués mandataires

NORD DRÔME

Alain FIRMIN
Chef de secteur

VALENCE
1 secrétaire
3 agents administratifs
9 délégués mandataires

D'ADMINISTRATION

Présidente

Directeur
Attaché de Direction

ACTION FAMILIALE

Vincent VELOTTI
Attaché de direction

1 chargée de mission
1 secrétaire

SYSTÈME INFORMATION QUALITÉ INFORMATIQUE

Vincent VELOTTI
Attaché de direction

1 référent informatique
& assistant administratif

DIVERS

VALENCE

1 secrétaire de direction
Standard - Accueil - Courrier - Archives - Classement: 6 agents administratifs
FULH: 1 secrétaire / 1 comptable
FAJ: 1 secrétaire
Entretien: 1 agent

MONTÉLIMAR

Accompagnement Social Lié au
Logement: 2 CESF (Conseillère
en Économie Sociale et Familiale)

SERVICE AGBF - MASP - ASLL

VALENCE COURONNE

Anne ROUSSET
Cheffe de secteur

VALENCE

1 secrétaire
2 agents administratifs
11 délégués mandataires

Françoise FIALAIS
Cheffe de secteur

VALENCE

1 secrétaire
4 délégués aux prestations familiales

MONTÉLIMAR

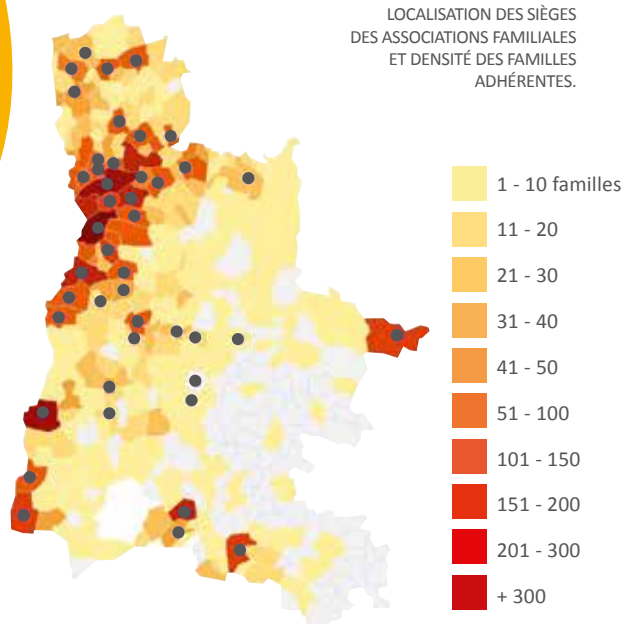
1 secrétaire
2 délégués aux prestations familiales

**ANIMER
ET SOUTENIR
LE RÉSEAU
ASSOCIATIF**



L'Udaf et ses associations familiales œuvrent dans des champs d'activité très variés : petite enfance, adoption, handicap, formation, deuil, parrainage de proximité, défense du consommateur, services aux personnes âgées...

LOCALISATION DES SIÈGES DES ASSOCIATIONS FAMILIALES ET DENSITÉ DES FAMILLES ADHÉRENTES.



Au 31 décembre 2019, l'Udaf de la Drôme compte 70 associations familiales membres et 6017 familles adhérentes (5969 en 2018). Ces associations œuvrent dans des champs d'activité très variés : petite enfance, adoption, handicap, formation, deuil, parrainage de proximité, défense du consommateur, services aux personnes âgées...

Une nouvelle association a rejoint le réseau en fin d'année : l'Association Familiale Protestante Drôme Provençale basée à Pierrelatte, qui porte des actions autour de la parentalité.

L'Udaf compte également cinq organismes associés, qui ne peuvent être adhérents en direct du fait de leurs statuts, mais partagent les mêmes valeurs familiales : AFD 26-07 (Association Française des Diabétiques de la Drôme et de l'Ardèche), AFEP (Association Française pour les Enfants Précoces), AFM délégation de la Drôme (Association Française contre les Myopathies), CLER Amour et Famille - Centre de Liaison des Équipes de Recherches - France Alzheimer Drôme.

Le PLDA, une démarche pour renforcer cette dynamique de réseau

En 2019, ce Plan Local de Développement Associatif (PLDA) s'est concrétisé sous plusieurs formes :

- présence des administrateurs de l'Udaf aux Assemblées Générales des associations adhérentes, ce qui permet de resserrer le lien entre l'Institution et ses membres ;
- diffusion du questionnaire « Un an après l'agrément » auprès des nouvelles associations adhérentes pour mesurer les liens créés avec l'Udaf, les renforcer ou les faire évoluer ;

- accompagnement de projets dans le cadre notamment des Conventions d'objectifs 2016-2021 (Parentalité et entraide - Éducation aux médias et numérique - Parrainage de proximité - Lire et faire lire), en partenariat avec les associations locales ;
- prospection de nouvelles associations pour intégrer le réseau.

La Conférence des mouvements

La Conférence des mouvements qui s'est tenue en avril 2019 est également un temps fort dans la vie de l'Institution. Elle est inscrite dans les Statuts de l'Udaf et permet aux associations de mieux se connaître au sein du réseau familial et d'identifier les préoccupations et besoins des familles drômoises. Elle a réuni une trentaine de bénévoles et salariés des différentes associations.

Elle s'est articulée autour de trois groupes de travail :

- identification des projets menés en inter-associations au sein du réseau et des compétences à mutualiser ;
- revendications communes à porter auprès des parlementaires pour défendre la voix des familles ;
- partage d'expériences autour de la mobilisation des bénévoles.

Cette conférence s'est poursuivie l'après-midi par un temps d'échange autour de l'accompagnement des familles monoparentales, ouvert aux partenaires, afin d'envisager ensemble comment être en appui à des réseaux d'entraide entre pairs et des actions de répit sur les territoires.



CONFÉRENCE DES MOUVEMENTS À VALENCE

L'Unaf continue à accompagner son réseau dans la mise en œuvre du PLDA sur chaque département et a notamment organisé en 2019 deux temps de travail à ce sujet à l'échelle Auvergne Rhône-Alpes, l'un en février à Valence, l'autre en novembre à Moulins. L'Udaf de la Drôme y était présente.

Ils ont été l'occasion d'identifier les freins et les leviers pour développer le réseau familial, de partager des expériences et actions réussies au sein du réseau et de réfléchir à l'évaluation de ces plans d'action.

Une actualisation du répertoire des compétences et savoir-faire des associations familiales

Le répertoire des compétences qui a pu être élaboré en 2018, grâce à une mission de service civique au sein de l'Udaf, a été actualisé avec les associations à deux occasions dans l'année : en début d'année, en parallèle de la constitution des listes électorales, ainsi que lors de la Conférence des mouvements, en avril, puisqu'un atelier y était spécialement consacré.

Ce répertoire a pour fonction de repérer les compétences et savoir-faire des associations familiales (expertises/intervenants, services/actions, formations, logistique...) à mobiliser et mutualiser au sein du réseau.

Il est en ligne sur le site internet de l'Udaf et intègre outil de recherche et cartographie afin de les identifier et les actualiser dans le temps.

Un partenariat engagé avec l'Association des Maires de la Drôme



En janvier, la Présidente et la Direction de l'Udaf ont eu l'occasion de rencontrer le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de la Drôme, accompagnés des services de l'Action Familiale. L'objectif était de rappeler ou préciser les missions de l'Udaf en tant qu'interlocuteur des pouvoirs publics concernant les politiques familiales.

Suite à cet échange, un courrier co-signé a été adressé à l'ensemble des communes drômoises pour expliquer le rôle de l'Institution et les services et actions proposées aux familles par les associations adhérentes, en proximité sur les territoires. Les collectivités peuvent être ainsi relais d'information pour mieux orienter les habitants selon leurs situations et leurs besoins.

L'Udaf comme Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA)

En 2018, l'Udaf a été reconnue Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ces points ressources peuvent apporter informations et conseils de premier niveau dans la vie de l'association (statuts, gestion, engagement bénévole, montage de projets...), les orienter si nécessaire vers des expertises plus pointues.



RÉUNION PAVA À VALENCE

*L'Udaf a été reconnu
Point d'Appui à la Vie Associative
(PAVA) par la Direction
Départementale de la Cohésion
Sociale en juillet 2018.*

Cette mission s'est notamment concrétisée en 2019 par la contribution de l'Udaf à une série de réunions territoriales afin d'informer le tissu associatif des outils et dispositifs en place pour accompagner leur projet (Fonds de Développement à la Vie Associative, Compte Engagement Citoyen, Dispositif Local d'Accompagnement...).

Elles étaient organisées par la DDCS en partenariat avec l'ensemble des PAVA drômois (Drôme Profession Sport Animation, France Bénévolat, Initiative 26-07, Ligue de l'enseignement et Udaf) en quatre lieux du département : Anneyron, Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Valence.

Des outils pour épauler et valoriser les associations

Différents outils sont proposés aux associations familiales pour mieux faire connaître et valoriser leurs actions au sein du réseau et auprès des partenaires (institutions, collectivités...).

La diffusion de la lettre électronique « *Énergie Familles* » se poursuit à raison d'un numéro par trimestre, relayant les actualités et initiatives des associations ou des informations qui peuvent profiter à l'ensemble du réseau. L'agenda partagé, en ligne sur le site internet, permet également de les relayer au fil de l'eau.

La présence de l'Udaf sur les réseaux sociaux (page Facebook et compte Twitter) s'est encore développée en 2019. Elle permet également de la veille sur différents sujets dont l'Udaf se préoccupe : parentalité, éducation au numérique, santé, logement...

2019 a été marquée en termes de communication par la nouvelle identité graphique adoptée par l'Unaf et par répercussion par l'ensemble des Udaf pour renforcer sa dynamique de réseau. Elle a été déclinée sur l'ensemble des outils utilisés par l'Udaf de la Drôme (site internet, réseaux sociaux, flyers, courriers...).

La distinction du mérite familial pour valoriser l'engagement bénévole

Lors de l'Assemblée Générale de l'Udaf, cinq médailles du mérite familial ont été remises à des bénévoles qui s'engagent de longue date dans le milieu associatif pour défendre les intérêts des familles. Il s'agit de Michèle Ayme et Florence Derdérian de l'Association Générale des Familles (AGF)/Familles de France, Yvette Dousson de la Confédération Syndicale des Familles (CSF), Marie-Hélène l'Elgoulch de l'APF France Handicap et Marie-Thérèse Serre de l'UNAFAM. C'est une marque de reconnaissance de leur implication bénévole.





REMISE DE MÉDAILLES DU MÉRITE FAMILIAL LORS DE L'AG À PIERRELATTE

La Médaille de la famille

Cette décoration accordée par la Préfecture permet de mettre en avant et célébrer de belles histoires de famille, répondant à un certain nombre de conditions (au moins 4 enfants, d'origine française, l'aîné ayant 16 ans révolus).

L'Udaf est chargée d'instruire ces demandes s'appuyant notamment sur des éléments transmis par les candidat(e)s ou leurs proches et d'enquêtes sociales menées par les délégués familiaux en CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Cinq médailles ont été décernées en 2019, sur les communes suivantes :

- Beausemblant ;
- Loriol (deux médailles) ;
- Rémuzat ;
- Saint-Vallier.

Chiffres clés

70
associations familiales

5
organismes associés

1
nouvelle association agréée

6017
familles adhérentes

5
médailles de la famille décernées

25 974 : + 4 %
visites sur www.udaf26.fr

5
lettres électroniques envoyées

~ 120
post facebook sur la page @Udaf 26



**REPRÉSENTER
LES FAMILLES**

La diversité du réseau associatif de l'Udaf permet de rendre compte des différentes réalités familiales du département (santé, logement, déplacement, éducation, vie quotidienne...).

PLAQUETTE POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS EN CDU



Cette mission de représentation confiée à l'Udaf par le Code de l'Action Sociale et des Familles est rendue possible grâce à la diversité du réseau associatif qui permet de rendre compte des différentes réalités familiales du département. Cette diversité rend légitime la représentativité de l'Institution tout en lui assurant une potentialité intéressante en matière de désignation de représentants familiaux dans différents domaines (santé, logement, déplacement, éducation, vie quotidienne...).

En 2019, cette question de représentation s'est déclinée par un certain nombre de démarches et de rencontres.

Des mandats renouvelés dans un certain nombre d'instances locales ou départementales

Des représentants ont dû être nommés en 2019 pour prendre le relais d'autres bénévoles investis au titre des familles et notamment au sein de la CCSPL de Valence Romans Agglo (Commission Consultative des Services Publics Locaux), du Jury funéraire, du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), du GAD (Groupe d'Appui Départemental), ou encore de la CDC (Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs).

Le renouvellement des représentants en Commission des Usagers (CDU)

Fort de son agrément santé renouvelé en 2018, l'Udaf de la Drôme a pu porter auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes des candidatures afin de désigner des représentants des usagers au sein des établissements de santé de la Région.

Ces nominations ont été confirmées à compter du 1^{er} décembre 2019 et ce pour un mandat de trois ans. Des représentants y siégeront pour y porter la voix des familles au titre de l'Udaf notamment au sein du Groupement Hospitalier Portes de Provence, du Centre Hospitalier de Nyons, ceux de Crest, Die, Valence et des Hôpitaux Drôme Nord, de la Clinique de pneumologie Les Rieux.

Une information concernant la Complémentaire santé solidaire



En fin d'année, l'Udaf a informé ses représentants (santé, délégués en CCAS...), associations familiales, des nouvelles dispositions à relayer aux familles concernant la Complémentaire santé solidaire. La loi de financement de la sécurité sociale a en effet prévu l'extension de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle complémentaire) aux personnes éligibles à l'ACS (Aide pour une Complémentaire Santé) en les redéployant sous forme de Complémentaire santé solidaire.



RENCONTRE MONA LISA À CHABEUIL



RENCONTRE DES REPRÉSENTANTS
CAF/MSA À SAINT-GALMIER

Une rencontre régionale des représentants CAF/MSA

L'Unaf a organisé fin septembre une première rencontre régionale des représentants CAF/MSA en Région Auvergne-Rhône-Alpes. S'appuyant sur l'échange d'expériences entre les différentes délégations départementales, elle a permis d'aborder notamment la mise en œuvre des Schémas Départementaux des Services aux Familles, le Fonds National Parentalité, la politique jeunesse, les Conventions Territoriales Globales...

Ces rencontres sont importantes pour veiller à une cohérence des dispositifs et à la mise en œuvre des politiques familiales sur chacun de nos départements.

Une contribution au collectif Mona Lisa



L'Udaf est partie prenante de la coopération départementale Monalisa qui rassemble des partenaires œuvrant contre l'isolement des personnes âgées. On y retrouve le Conseil Départemental, les Petits Frères des Pauvres, France Alzheimer, la fédération des ADMR, l'Udaf... et d'autres associations drômoises.

Ensemble, ils ont organisé le 1^{er} octobre 2019 à Chabeuil la « *Faites du bénévolat auprès des âgés !* ». Cette rencontre s'est adressée à tous ceux qui souhaitent s'impliquer auprès des personnes âgées et a eu pour objectif de mettre en relation des associations et des bénévoles qui voudraient s'y engager à leurs côtés.

Elle s'est articulée autour d'interventions sur l'engagement citoyen et de témoignages, de saynètes autour du bénévolat, d'un repas partagé pour échanger et entrer en contact avec les associations présentes.

Des outils proposés aux représentants pour les accompagner dans leurs missions



Tout au long de l'année, des formations ont été proposées aux représentants Drômois par l'Unaf, France Assos Santé... pour les outiller dans leurs missions et permettre un échange d'expériences. Des publications thématiques (lettre du délégué CCAS, bulletin santé, lettre CAF...) leurs sont adressées régulièrement et permettent une veille sur ces différents sujets.

168 bénévoles sont présents en tant que délégués familiaux dans les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou au CIAS du Val de Drôme (Centre Intercommunal) pour y porter la voix des familles, au côté de représentants associatifs des personnes âgées, handicapées et du domaine de l'insertion.

En 2019, l'Udaf a commencé à préparer le renouvellement de ces délégués familiaux en CCAS qui va avoir lieu en parallèle des élections municipales de mars 2020. Elle a notamment lancé un appel à candidatures auprès du réseau d'associations familiales pour mobiliser des bénévoles prêts à s'engager dans ces représentations locales.



Des bénévoles sont présents en tant que délégués pour porter la voix des familles dans 70 commissions locales et départementales.

Cette mission de représentation de l'Udaf se décline également dans différentes commissions locales ou départementales (32 représentants familiaux dans ~70 commissions).

Cohésion Sociale - Vie Quotidienne

→ Comité Local des Usagers de la Préfecture → Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) → Commission Départementale de surendettement des particuliers → Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics (CDOMSP) → Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA) → Conseil de Développement du Grand Rovaltain → Jury du secteur funéraire.

Droit de la Famille et Protection de l'Enfance

→ Commission d'agrément des familles d'accueil → Commission d'agrément en vue d'adoption → Commission de sélection d'appel à projets d'Établissements et services médico-sociaux → Conseil de famille des pupilles de l'État → Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD).

Éducation - Jeunesse

→ Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) → Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA) → Groupe d'Appui Départemental de la Drôme (GAD).

Habitat et Cadre de vie

→ Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) → Comités Locaux de l'Hébergement et de l'Habitat (CL2H) et Commissions Locales Techniques (CLT) → Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions Locatives (CCAPEX) → Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs (CDC) → Commission Départementale de médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO) → Drôme Aménagement Habitat (DAH) → Office Public de l'Habitat (OPH) de Montélimar Agglomération → Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) → SOLIdaires pour l'HABITAT (SOLIHA) → Valence Romans Habitat → Commission Communale des Taxis de Valence → Commission Départementale de Sécurité Routière (CDSR) → Commission Locale des Transports publics particuliers de personnes → Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED).

Politique Familiale - Politique Sociale - Santé

→ Caisse d'Allocations Familiales (CAF) → Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) → Caisse départementale ou pluri-départementale de Mutualité Sociale Agricole (MSA) → Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) → Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées à Étoile-sur-Rhône.



- Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) → Comité départemental de Prévention des Risques liés au Vieillissement
- Comité Drômois d'Éthique médicale → Commission d'Activité Libérale (CAL) → Commissions des Usagers (CDU) → Conseils de surveillance - Conseil Territorial de Santé.
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) → Comité Local des Usagers.

Autres Partenaires auprès desquels l'Udaf siège

- Allo Maltraitance Personnes Âgées (ALMA) Drôme → Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

Chiffres clés

32
représentants familiaux

~ 70
commissions/instances
locales et départementales

168
délégués au sein
des CCAS ou CIAS
avant le renouvellement
de 2020

A young woman with dark, curly hair is the central focus, wearing a teal patterned button-down shirt. She is looking slightly to her right with a thoughtful expression. The background is a blurred indoor setting with other people. The image is framed by large, abstract white and teal shapes.

**DONNER AVIS
AUX POUVOIRS
PUBLICS**



RENCONTRE DES PARLEMENTAIRES À VALENCE

L'Udaf relaie ou alimente également des prises de position nationales que l'Unaf défend au sein des Ministères concernés selon les sujets.

C'est également l'une des missions légales assurées par l'Udaf, pour porter la voix des familles auprès des pouvoirs publics et faire remonter des préoccupations locales qui peuvent influencer sur l'évolution et la mise en œuvre des politiques familiales. La diversité de son réseau permet d'asseoir la légitimité et la crédibilité de l'Udaf auprès des décideurs locaux et des collectivités partenaires.

En la matière, l'Udaf relaie ou alimente également des prises de position nationales que l'Unaf défend au sein des Ministères concernés selon les sujets.

Des relations constructives avec les pouvoirs publics et nos partenaires institutionnels

L'Udaf rencontre régulièrement élus et représentants de l'État ou du Département, avec comme objectif de faire le point sur la vie et le fonctionnement de l'Institution, les projets en cours et la situation des familles drômoises. Ils sont également associés à chaque temps fort de l'Institution pour participer aux travaux ou aux échanges du réseau familial, ou rencontrés lors des AG des associations et fédérations adhérentes.

Les salariés de l'Institution sont également engagés dans différents groupes de travail coordonnés par des Collectivités ou d'autres partenaires institutionnels (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) piloté par

le Conseil Départemental, comité de pilotage du Schéma des solidarités du Département et ateliers sur les questions d'actions médico-sociale préventives et de soutien à la parentalité...).

En fin d'année, les services de l'Udaf ont également été sollicités pour animer la définition du volet Parentalité du prochain Schéma Départemental des Services aux Familles 2020-2023. Il est envisagé que notre Institution soit signataire de ce nouveau Schéma, aux côtés des différents services de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département et de la Mutualité Sociale Agricole.

La rencontre des Parlementaires

L'Udaf a reconduit son invitation annuelle auprès des Parlementaires le 1^{er} juillet 2019 afin de leur exposer les problématiques auxquelles sont confrontées les familles du Département, assurer un lien étroit et constructif avec les décideurs locaux et nationaux. Accompagnée de deux administrateurs, Sylvie Reverbel a rencontré les députées Mireille Clapot, Emmanuelle Anthoine et la collaboratrice de Célia de Lavergne.

Cet échange avait été préparé en amont lors de la Conférence des mouvements familiaux du 11 avril et en complément par une sollicitation des associations familiales du réseau par courrier pour recueillir leurs préoccupations spécifiques.



Il y a été question notamment de la dématérialisation et l'accès aux services publics, de la réforme de la loi sur l'apprentissage et de la mise en œuvre des décisions de la MDPH/MDA (Maison de l'Autonomie) au sein de l'Éducation Nationale concernant les troubles DYS.

Les députées se sont engagées à être attentives à ces sujets et à les relayer au niveau national.

La contribution au Grand Débat National



À cette occasion, l'Unaf et le réseau des Udaf ont souhaité être force de propositions dans la concertation pour porter les préoccupations et la voix des familles auprès du Gouvernement.

Ces revendications sont de différentes natures : dégradation du niveau de vie, difficultés accrues en termes d'emploi et de conciliation avec la vie familiale, problématiques de logement et de déplacement...

L'Udafa souhaité être force de propositions dans la concertation pour porter les préoccupations et la voix des familles auprès du Gouvernement.

Des contributions ont été formulées par l'Unaf qui a été désignée membre du Comité de suivi du grand débat présidé par le Premier Ministre. Elles ont été amendées par les rencontres citoyennes organisées dans chaque département par le réseau des associations familiales notamment et ont alimenté la construction du Pacte économique, social et environnemental formulé par le Gouvernement fin 2019.

Dans cette logique, l'Udaf de la Drôme a également participé à une conférence inversée organisée par la Délégation départementale aux droits des femmes de la DDCS et le CIDFF le 7 mars 2019, s'appuyant sur les témoignages de mères isolées et familles monoparentales. Elle a permis de mieux identifier leurs préoccupations et les réponses à y apporter.



CONFÉRENCE BIOÉTHIQUE À VALENCE



Une conférence sur la bioéthique

Dans le contexte du projet de loi relatif à la bioéthique, l'Udaf de la Drôme a organisé le 27 novembre une conférence-débat sur le thème « *Recherche en génétique, quelles incidences sur nos vies et notre société ?* ». Cette rencontre a été proposée en partenariat avec l'EREARA (Espace de Réflexion Éthique Régional Auvergne Rhône-Alpes) et l'association des étudiants en droit CODE de Valence.

Elle a été l'occasion de croiser les regards de Pierre-Simon Jouk, Généticien-chercheur du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble-Alpes, et Élodie Camier-Lemoine, Docteure en philosophie. Cette conférence a rassemblé une soixantaine de personnes d'horizons différents à la Faculté de droit de Valence : étudiants, bénévoles d'associations, médecins, citoyens...

Elle a permis d'ouvrir le débat au grand public et de réfléchir à quel type de société nous souhaitons construire ensemble et pour les générations futures. Durant les échanges, il a été question de transmission, de ce qui dépend de nous et ce qui n'en dépend pas, de notre rapport à la maladie, de l'information nécessaire à transmettre à la famille qui touche à l'hérédité, du secret médical et de la sécurisation des données de santé...



SIGNATURE DE LA CHARTE À PORTES-LÈS-VALENCE

Répondre à des enjeux de santé publique et de protection de l'environnement tout en permettant le développement d'une activité économique.

La signature de la Charte des riverains et usagers des espaces ruraux

Le 17 octobre, l'Udaf signait la Charte des riverains et des usagers des espaces ruraux avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental et l'Association des Maires de la Drôme.

Ce document élaboré dans un souci de « bien vivre ensemble » et de bonnes pratiques vise à favoriser le dialogue entre la profession agricole et les riverains sous l'égide des collectivités.

Cette Charte sera amenée à évoluer dans le temps. Elle affirme l'engagement de l'ensemble des signataires dans la détermination et la mise en œuvre de mesures de protection à proximité des lieux habités. Elle se concrétisera par la mise en place d'une concertation départementale et de mesures préservant les riverains des dérives de produits phytopharmaceutiques. Elle vient répondre à des enjeux de santé publique et de protection de l'environnement tout en permettant le développement d'une activité économique raisonnée essentielle pour les territoires.

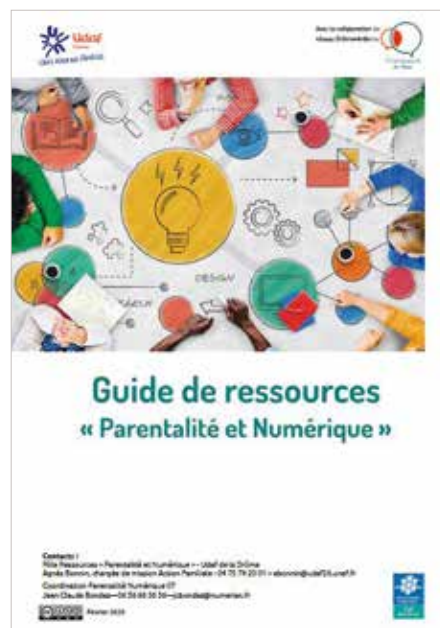






**AGIR
EN FAVEUR
DES FAMILLES**

Selon les quatre axes priorités par les administrateurs, l'Udaf décline de manière opérationnelle ses Conventions d'Objectifs signées avec l'Unaf.



GUIDE RESSOURCES
« PARENTALITÉ ET NUMÉRIQUE »

Selon les quatre axes priorités par les administrateurs sur la période 2016-2021, l'Udaf décline de manière opérationnelle ses Conventions d'Objectifs signées avec l'Unaf, s'appuyant sur son réseau associatif et de partenaires pour les mettre en œuvre.

Il est important de rappeler que ces actions en faveur des familles sont également conduites en étroite collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales, notamment dans le cadre du réseau de parentalité REAAP.

Un accompagnement aux usages responsables du numérique



L'Udaf poursuit activement l'animation du Pôle ressources départemental « Parentalité et Numérique » que lui a confiée la CAF dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles. Il s'agit notamment d'épauler les différents partenaires dans leurs actions de terrain auprès des familles sur ces questions de l'éducation au numérique.

Dans cette logique, des démarches ont été menées sous plusieurs formes :

- l'actualisation régulière des outils et des supports utiles aux structures locales dans leurs actions de sensibilisation et d'échanges : guides, fiches-conseils, bibliographie, jeux et vidéos ;

- un appui aux partenaires dans leur projet et/ou recherche d'intervenants : parents d'élèves de Barbières, FCPE de Livron, collectif Écran de Valence, SISM « Santé mentale à l'ère du numérique », IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé) ;
- la participation à différents temps d'information et d'échange entre partenaires ou destinés au grand public : rencontre des structures engagées dans l'action « 3615 numérique », conférence 3-6-9-12 à Livron, journée ressources du collectif familles de Valence, Printemps du numérique avec les Médiathèques de l'Agglo ;
- la préparation d'une formation conjointe « Accompagner les parents à l'ère du numérique » avec l'Udaf de l'Ardèche et les dispositifs « Promeneurs du net » de Drôme et d'Ardèche, à programmer en 2020.

JOURNÉE RESSOURCE DU COLLECTIF FAMILLE
DE VALENCE





FORMATION CODE CLUB À BEAUMONT-MONTEUX

D'autre part, pour **développer le réseau Code Club** coordonné par l'Udaf sur la Drôme, deux formations à destination de futurs animateurs d'ateliers ont été proposées à nouveau courant 2019.

Il s'agit d'ateliers de codage informatique, destinés à des enfants de 8 à 12 ans, pour comprendre comment sont conçus certains jeux vidéo, susciter la créativité, le sens logique...

Dix ateliers se sont finalement lancés à la rentrée 2019 animés par :

- les associations Familles Rurales de Beaumont-Montoux, Châteaufort-sur-Isère, Hauterives, Jaillans et Saulce ;
- l'Espace Social et Culturel du Diois (ESCDD) ;
- l'association « L'Octet à la menthe » de Die ;
- le Service Enfance Jeunesse de Malataverne ;
- le Service de Réussite Éducative de Valence en partenariat avec la Médiathèque du Plan.

Ces ateliers peuvent être également le prétexte à des temps d'échange et de sensibilisation auprès des parents sur des questions autour du numérique et des écrans plus largement.

Le soutien aux réseaux d'entraide entre parents

La journée partenaires du Réseau parentalité REAAP, co-animée par l'Udaf, la CAF et le Département, a eu lieu le 3 décembre sur le thème « *De l'attachement au détachement, quel maillage avec et pour les familles ?* ».



Depuis quelques années, elle est préparée avec un comité d'organisation réunissant plusieurs partenaires impliqués : collectif familles de la Ville de Valence, Éducation Nationale, Maison des Adolescents, Radio Méga, Remaid, Sauvegarde de l'Enfance, Service de Réussite Éducative, pôle parentalité de Valence Romans Agglomération...

Cette rencontre a rassemblé environ 280 personnes, bénévoles et professionnels, dont un certain nombre issu du réseau de nos associations familiales (Enfance et Familles d'Adoption, Familles Rurales, Association des Parents Gays et Lesbiens...).

Elle s'est articulée autour des interventions de :

- Susana Téréno, Docteure en psychologie clinique, Enseignante-chercheur à l'Institut de Psychologie de l'Université Paris Descartes, sur la théorie de l'attachement et ses répercussions sur les relations et interactions familiales ;
- Adeline Gouttenoire, Professeure à la faculté de droit de Bordeaux, Directrice de l'Institut des mineurs et Présidente de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Gironde, apportant des éléments relatifs au droit de la famille.

L'après-midi, des ateliers en petits groupes ont permis de partager les initiatives de différents partenaires locaux intervenant autour de différentes situations et d'échanger sur des modes de faire et des coopérations possibles :



ÉMISSION RADIO « PARENTALITÉ MON AMOUR »

Le partenariat engagé avec Radio Méga pour la production de l'émission « Parentalité mon amour » se poursuit.

- quand l'enfant arrive dans la famille (service social ou maternité de l'hôpital, Lieu d'Accueil Enfant Parent, multi-accueil, service de Protection Maternelle Infantile) ;
- quand on vient d'ailleurs (association concernant l'adoption ou l'accueil de réfugiés) ;
- quand l'Institution épaula ou supplée la famille (structures d'accueil, assistante familiale...);
- quand la famille se sépare et évolue (services de médiation, CIDFF...).

L'ensemble de ces interventions ont été enregistrées et sont accessibles aux partenaires en ligne sur différents sites (CAF, Udaf, Radio Méga).

Les formations du REAAP ont permis en septembre et octobre 2019 d'approfondir la question de l'accompagnement des familles dans la gestion de leur budget et les postures professionnelles notamment. Elles ont été animées par Claire Bonnelle de Minerve médiation. Elles ont réuni environ une cinquantaine de personnes, bénévoles ou professionnels, en trois lieux du département : Pierrelatte, Saint-Donat et Valence.

Le partenariat engagé avec Radio Méga pour la production de l'émission « Parentalité mon amour » se poursuit, à raison de 5 émissions par an, autour de différentes thématiques : accompagnement autour du deuil, la co-éducation et l'alliance éducative, accompagner et vivre son orientation sexuelle, la place de chacun dans la famille, les activités parents-enfants.

Sur chaque sujet traité, elle s'appuie sur des témoignages d'acteurs locaux, une interview portrait et des micro-trottoirs.

Le podcast de chaque numéro est disponible en ligne sur les sites internet de l'Udaf26, de la Caf et de la radio.



En 2019, la CAF de la Drôme a également soutenu le **projet du film documentaire « Et je choisis de vivre » sur l'accompagnement au deuil**. L'Udaf s'y est associée et a mobilisé son réseau d'associations familiales (Jonathan Pierres Vivantes, associations Familles Rurales...) afin d'organiser des projections-débats autour de ce film, comme support pour enclencher des échanges avec les familles.

Une journée de sensibilisation sur ce sujet du deuil et de l'accompagnement a eu lieu en juin dans le cadre du Réseau Parentalité REAAP.

Une plateforme ressources (mieux-traverser-le-deuil.fr) est également proposée pour identifier notamment les associations locales en mesure d'épauler les personnes touchées par ces situations.



→ Une plateforme ressources mieux-traverser-le-deuil.fr





ATELIERS BABYHAND À JAILLANS

L'Udaf a également accompagné ou contribué à d'autres actions dans le cadre du REAAP notamment :

→ la mise en place d'ateliers babyhand animés par l'association Familles Rurales de Jaillans et qui favorisent les liens parents-enfants autour de la pratique du handball et avec la collaboration de la fédération régionale ;



→ le soutien à la campagne « *Ruban Blanc* » contre les violences faites aux femmes coordonnée sur la Drôme par l'association Remaid France Victimes et concrétisée notamment par une marche solidaire le 25 novembre à Valence.

Le développement du parrainage de proximité

Sur cette thématique, l'Udaf accompagne particulièrement deux associations familiales de parrainage de proximité, Grands Parents Bis et Un Enfant Une Famille 26-07.

À la fin de l'année 2018, a été engagée une recherche-action avec des étudiantes de l'E3SE (École de Santé Sociale Sud-Est) pour bénéficier du regard extérieur de futurs travailleurs sociaux sur ces dispositifs. L'objet de leur travail a porté sur les « *freins et leviers pour adapter le fonctionnement des deux associations à l'évolution du contexte sociétal* ».

Une restitution de ces travaux a eu lieu en avril 2019 formulant des pistes d'actions pour les deux associations en termes de communication, mobilisation des bénévoles, réseau de partenaires.

Sur cette base, elles ont pu avec l'Udaf mettre en place une feuille de route 2019-2020 pour poursuivre et développer leurs missions.

Entre autres actions sont prévues de :

- prolonger les partenariats enclenchés ces dernières années (Fédérations de parents d'élèves, semaine des familles de la ville de Valence...). Une rencontre avec l'association France Bénévolat pourra également permettre de conforter leur réseau de bénévoles ;
- renforcer la communication et l'information au sein du réseau d'associations familiales avec notamment un « appel à bénévoles » pour concrétiser le parrainage de proximité sur d'autres territoires ;
- travailler à mettre en lien les familles monoparentales qui font appel au parrainage et faciliter les réseaux d'entraide entre pairs.

L'accompagnement des familles monoparentales

Sur ce dernier point, l'Udaf s'est engagée dès la fin 2018 dans cette réflexion avec un collectif de partenaires à l'échelle départementale (CAF, DDCS, Département, Fédération des Centres Sociaux, Secours Catholique).



TABLE RONDE AUTOUR DES FAMILLES MONOPARENTALES À VALENCE

Une cinquantaine de participants ont pu préciser ce qu'ils ont mis en place comme action et réfléchir à ce qui pourrait être envisageable en termes de réseau d'entraide entre pairs.

Elle a dans un premier temps organisé une table ronde en avril 2019 autour des interventions de :

- Claudie Aubry, Responsable du Pôle Développement des territoires à la CAF de la Drôme, sur la situation de leurs allocataires et les dispositifs en place ;
- Marie-Madeleine Koelsch, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et Cécile Fulchiron du CIDFF, suite à la conférence inversée du 7 mars s'appuyant sur le témoignage de mères isolées ;
- Jérôme Bar, Co-fondateur de l'association AequitaZ sur le « pouvoir d'agir » et le « aller vers ».

Une cinquantaine de participants (Institutions, Collectivités, structures du Réseau Parentalité REAAP, CCAS...) ont pu préciser les réalités et préoccupations des familles qu'ils accompagnent, ce qu'ils ont mis en place comme action à leur destination et réfléchir à ce qui pourrait être envisageable en termes de réseau d'entraide.

Deux rencontres territoriales ont prolongé ces échanges à l'automne sur les secteurs du Nyonsais/Baronnies et du Diois/Vallée de la Drôme et un répertoire des structures ressources auprès de ces familles est en cours de finalisation.

Il viendra alimenter, à terme, le guide prévu dans le cadre du Schéma des solidarités du Département.

L'animation du dispositif « Lire et faire lire »

Cette action est mise en œuvre conjointement par l'Udaf de la Drôme et la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) depuis son lancement en 2000.

L'Udaf s'investit dans ce dispositif qui concilie le lien intergénérationnel et le plaisir de lire permettant ainsi l'enrichissement du développement de l'enfant et s'appuyant sur un réseau de bénévoles engagés.

La coordination départementale est soutenue par 10 bénévoles relais qui prennent en charge l'organisation sur un secteur donné. Ils assurent un important travail de développement du réseau et créent une dynamique locale avec tous les lecteurs et les structures (rencontres, salons, articles de journaux, forum des associations...).

Bilan 2019 (pour l'année scolaire 2019-2020) :

- 159 bénévoles dont 29 nouveaux ;
- 80 structures dont 19 nouvelles : 38 écoles maternelles, 31 écoles élémentaires, 9 structures petite enfance, 1 collège, la Sauvegarde de l'enfance et 1 centre de loisirs ;
- 14 structures en zone rurale (- de 3000 hab.), 24 en zone semi-urbaine (3000 à 20000 hab.) et 42 en zone urbaine (+ de 20000 hab.) ;
- 10 bénévoles relais.



REMISE DU LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

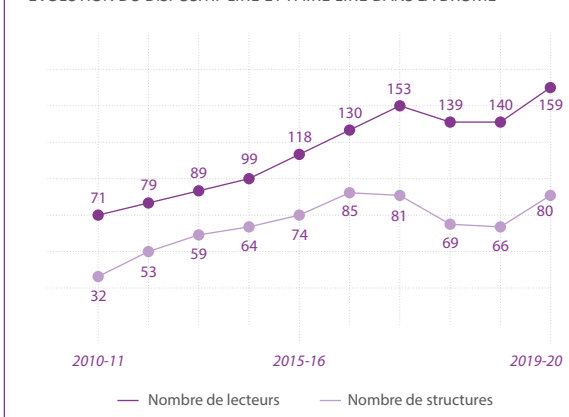
L'augmentation du nombre de lecteurs et de structures a pu être favorisée par la mise en place de la campagne « Ensemble pour un Pays de lecteurs ».

Les structures d'accueil se répartissent dans 28 communes du département :

- Aubres ;
- Beaumont Monteux ;
- Bourg-de-Péage ;
- Bourg-les-Valence ;
- Chabeuil ;
- Chanos-Curson ;
- Charpey ;
- Châteaudouble ;
- Châteauneuf-sur-Isère ;
- Crest ;
- Curnier ;
- Étoile-sur-Rhône ;
- Laveyron ;
- La Roche-de-Glun ;
- Loriol-sur-Rhône ;
- Malataverne ;
- Montboucher-sur-Jabron ;
- Montélier ;
- Montélimar ;
- Nyons ;
- Portes-les-Valence ;
- Romans-sur-Isère ;
- Sahune ;
- Savasse ;
- Tain-l'Hermitage ;
- Valence ;
- Venterol ;
- Vinsobres.

L'augmentation du nombre de lecteurs et de structures a pu être favorisée par la mise en place de la campagne « Ensemble pour un Pays de lecteurs » qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Culture. Mobilisation pluriannuelle en faveur du livre et de la lecture, elle a pour objectif de susciter l'envie de lire chez les enfants.

ÉVOLUTION DU DISPOSITIF LIRE ET FAIRE LIRE DANS LA DRÔME



L'objectif est d'accroître la présence de Lire et faire lire dans les écoles maternelles et en CP avec une attention particulière aux réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+) et aux territoires ultra-marins.

Le prêt d'ouvrages aux lecteurs LFL, dans les locaux de l'Udaf par des bénévoles, est aujourd'hui bien ancré dans les habitudes de recherche de lecture.



PRÉSENTATION DU TABLIER LECTURE



SALON DU LIVRE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

Avec en plus cette année, la proposition d'animations (tablier lecture, présentation de Pop-up, Kamishibai, tapis lecture...) organisées par des lecteurs pour faire découvrir aux autres les différentes formes que peuvent prendre une séance de lecture.

Les bénévoles sont aussi fortement impliqués dans des formations sur les albums jeunesse (rencontres avec des bibliothécaires), la pédagogie, la psychologie, l'échange de pratiques. Des rencontres/échanges ont été organisés, une par niveau de lecture (cycle 1, 2, et 3).

20 nouveaux lecteurs ont bénéficié de la formation initiale organisée à la médiathèque la Passerelle de Bourg-les-Valence en début d'année scolaire, animée par Donatienne Ranc.

Deux autres formations ont été proposées sur des thèmes variés :

- lecture à voix haute ;
- lire la poésie ;
- rencontre de l'auteur/illustrateur Samuel Ribeyron.

Comme à son habitude, *Lire et faire lire* avait un stand au salon du livre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en partenariat avec LFL Ardèche.

Une cinquantaine de lecteurs y ont participé et ont également offert des lectures d'auteurs présents sur le salon, au public le samedi.

Parentalité et réseau d'entraide

280

partenaires présents à la
journée REAAP

50

bénévoles et salariés
présents aux formations
autour de l'argent
dans les familles

5

émissions de radio
« Parentalité mon amour »

Lire et faire lire

159

bénévoles LFL
dont 29 nouveaux

10

bénévoles relais

80

structures d'accueil
du dispositif (69 écoles,
9 structures petite enfance,
1 centre de loisirs, 1 collège,
la Sauvegarde de l'enfance)

Éducation au numérique

15

animateurs
Code Club formés

10

ateliers Code-Club
mis en place à la rentrée





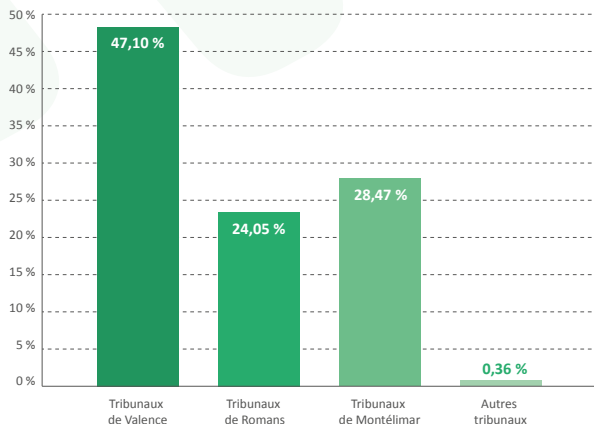
**GÉRER DES
SERVICES
SOCIAUX ET
MÉDICO-SOCIAUX**

Le nombre de mesures de protection continue à augmenter et passe de 1884 au 1^{er} janvier 2019 à 1914 au 31 décembre 2019.

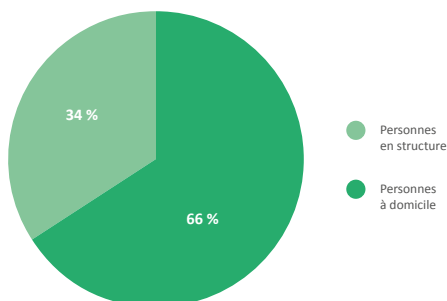
La Protection Juridique des Majeurs (PJM)

Le nombre de mesures de protection (tutelle-curatelle-sauvegarde de justice-mesure d'accompagnement judiciaire) continue à augmenter et passe de 1884 au 1^{er} janvier 2019 à 1901 au 31 décembre 2019. L'activité du service est soutenue avec une file active en moyenne de 1900 mesures. 256 nouvelles mesures ont été ouvertes et 229 fermées dont 30 dans le cadre de mainlevées pour des personnes ayant retrouvé toute leur capacité à gérer seule leurs affaires.

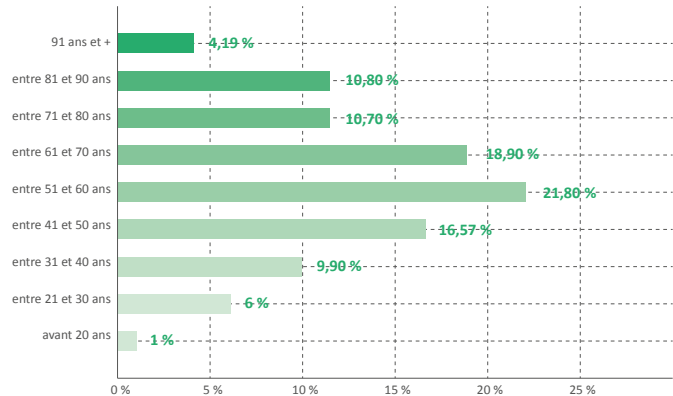
MESURES PAR TRIBUNAUX



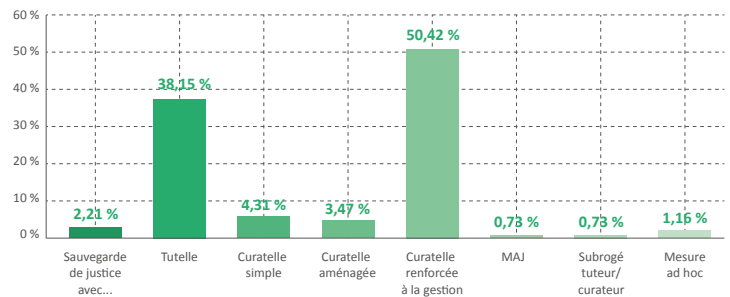
LIEU DE VIE DES MAJEURS



ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DES MESURES DE PROTECTION



TYPE DE MESURES



DES TEMPS FORTS DANS L'ACTIVITÉ DU SERVICE


Loi du 23 mars 2019

Le vote de la loi du 23 mars 2019 réformant la justice a impacté le droit des majeurs protégés et par conséquent nos procédures.

Cette loi a rénové en profondeur les règles applicables aux majeurs vulnérables afin de les renforcer dans leurs droits. Désormais, ils peuvent notamment voter, se marier ou se pacser sans l'autorisation préalable d'un juge mais en informant le tuteur ou le curateur. D'autres points réglementaires ont été modifiés comme par exemple la suppression du recours à l'autorisation préalable du juge pour certains actes de nature patrimoniale.

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

Travaux sur la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) porté par les trois services de la protection juridique de la Drôme, ATMP-PARI-Udaf.



Dématérialisation :
ces nouveaux outils
bouleversent les pratiques
de nos professionnels,
à la fois dans leurs relations
aux majeurs protégés
mais également dans
la nature des tâches
à accomplir.

Appelé Service d'Appui Renforcé à la Protection Juridique de la Drôme (SARPeJ), il aura pour objectif de permettre aux professionnels de la protection juridique des majeurs, de partager leurs analyses, de mettre en synergie leurs compétences spécifiques, et de coordonner leurs actions afin d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement d'un profil de majeurs aux troubles comportementaux et psychiatriques ne pouvant être classiquement accompagnés dans nos services.

Objectifs spécifiques :

- réduire les risques d'atteintes physiques et psychologiques dans les services de PJM dédiés à l'accompagnement des majeurs par la création d'un poste de mandataire spécifiquement dédié à l'accompagnement de ces profils dangereux ;
- favoriser le maintien de ces majeurs dans le droit commun ;
- accentuer l'inclusion de ces majeurs dans le réseau partenarial de prise en charge médico-psycho-sociale.

Accueilli favorablement par les juges des tutelles de la Drôme et la Direction Régionale de la Cohésion Sociale, ce projet sera finalisé fin 2020.

Travaux sur la dématérialisation

La numérisation de la société conduit à des modifications de pratiques dans la relation que les majeurs protégés ont ou doivent avoir avec les administrations. Quand cela est possible nous maintenons, avec les majeurs qui en ont la capacité, la possibilité d'avoir accès à leur espace dématérialisé pour gérer leurs démarches administratives. Pour les autres, nous travaillons avec les administrations concernées pour trouver des solutions d'accès.

Ces nouveaux outils bouleversent les pratiques de nos professionnels, à la fois dans leurs relations aux majeurs protégés mais également dans la nature des tâches à accomplir. Des informations et des formations spécifiques sont à organiser.

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

Ce dispositif destiné aux tuteurs familiaux est co-animé par l'Udaf, l'ATMP et PARI depuis début 2018 afin de les accompagner dans leurs démarches.

Il se concrétise par des actions d'information collective, des journées de formation ou ateliers thématiques proposés aux familles en plusieurs lieux du département et un numéro vert à leur disposition :

0 805 141 005

Les mesures ad hoc

Le service a exercé au cours de l'année 2019 trente mesures ad hoc qui ont été confiées à l'Udaf par les juges des tutelles. Ces mesures sont ordonnées quand il y a un conflit d'intérêts entre un majeur protégé et son tuteur/ou curateur. Notre désignation intervient lorsqu'il n'a pas eu de désignation de subrogé tuteur ou curateur dont le rôle premier est de remplacer le protecteur quand un conflit d'intérêts existe entre lui et le protégé.

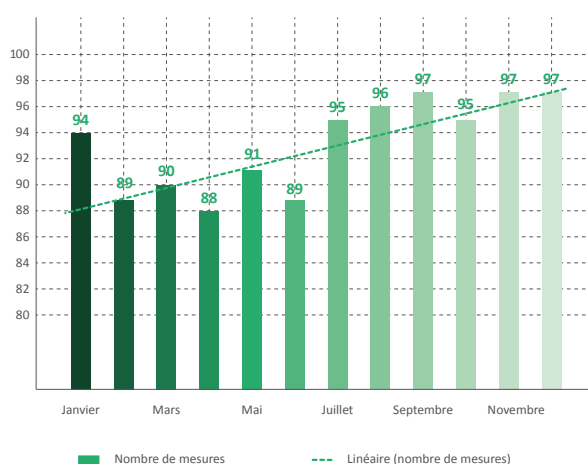
Nous exerçons également en tant qu'administrateur ad hoc une mesure de tutelle mineur pour laquelle nous veillons notamment à ce que les dommages-intérêts qui lui ont été alloués lui soient effectivement versés.



La gestion des Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

Le service des délégués aux prestations familiales qui gèrent les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, confiées par les juges enfants enregistré au 31 décembre 2018 : 93 mesures et au 31 décembre 2019 : 97 mesures.

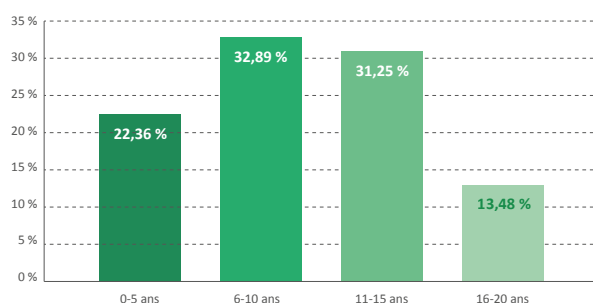
FILE ACTIVE PAR MOIS



Le nombre d'enfants des familles impactées par la mesure d'aide à la gestion du budget familial est de 304 auxquels s'ajoutent 12 jeunes entre 20 et 25 ans.

Depuis le mois de janvier 2019, la mise en place d'un quatrième cabinet de Juge pour Enfant a fluidifié le fonctionnement des tribunaux.

ÂGE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR LA MESURE



Au cours de l'année nous avons ouvert 33 nouvelles mesures et en avons fermé 26 (quand les parents peuvent par exemple à nouveau gérer les prestations familiales dans l'intérêt des enfants, lorsqu'ils ne perçoivent plus de prestations ou quand il y a placement des enfants).

Tout au long de l'année le service a assuré une veille juridique et administrative pour apporter aide et conseils auprès des familles accompagnées et répondre ainsi à la commande faite par les magistrats.

C'est dans cet esprit que le service a participé à des colloques et formations :

- dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents participation à la conférence sur le thème : *L'argent dans les familles* ;
- l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance a proposé une formation sur l'impact des violences conjugales sur les enfants à laquelle le service a participé ;
- participation de certaines déléguées aux formations sur ce qu'est l'habitat indigne proposées par le département ;



L'accompagnement dans le cadre de la mesure d'ASLL permet pour certains ménages de reprendre confiance en eux.

- au niveau national, participation au colloque du Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales sur le thème « Prendre soin de... » ;
- nous avons également rencontré la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes de la Drôme pour mieux maîtriser le fonctionnement et nos modalités de coopération ;
- rencontres régulières et mutualisées avec différents partenaires : les juges des enfants, les CMS, les équipes du placement familial, du SAPMF, de Pluriels, la Sauvegarde de l'Enfance, l'ANEF...

Nous avons rejoint un collectif départemental de services intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance pour mutualiser nos interventions et être force de propositions pour soutenir les parents et leurs enfants dans les difficultés rencontrées.

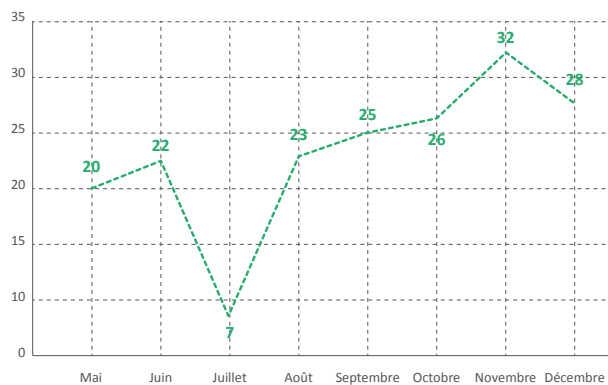
L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

L'Udaf a répondu à une offre de marché public en décembre 2018 pour exercer les mesures ASLL et a été retenue en mai 2019 pour intervenir sur le lot de la vallée de la Drôme pour un volume potentiel de 50 mesures en file active.

Le service intervient sur le territoire de la vallée de la Drôme correspondant aux EPCI suivants : CC du Crétois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme, CC du Diois, CC du val de Drôme, CC Dieulefit Bourdeaux.

Au 31 décembre 2019, une seule intervenante exerçait les mesures. Le recrutement d'une deuxième personne est envisagé pour 2020.

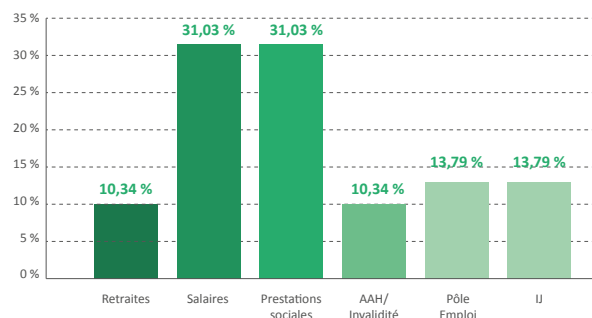
NOMBRE DE MESURES FACTURÉES AU DÉPARTEMENT DE MAI À DÉCEMBRE 2019



40 % des ménages concernés par la mesure ASLL ont des enfants mineurs à leur domicile. 20,70 % d'entre eux vivent en couple.

La majorité des personnes accompagnées a entre 50 et 60 ans (plus de 35 %), les personnes de 30 à 40 ans ou de plus de 60 ans représentent respectivement plus de 25 % du public suivi.

TYPES DE RESSOURCES



L'impact du dysfonctionnement du budget avec une conséquence sur la question du logement est une des portes d'entrée de la mesure ASLL.



Les services de l'Udaf ont, au cours de l'année 2019, accompagné 106 ménages dans le cadre de l'exercice des mesures MASP.

L'évaluation de la problématique logement et des différents vecteurs qui y concourent conduit l'intervenante à axer le travail avec les ménages sur :

- **le budget** : mise à plat et évaluation des difficultés (ressources insuffisantes par rapport aux recettes, droits non ouverts, absence de priorisation des dépenses indispensables...);
- **les droits** : droits ouverts, suivis des notifications, utilisations des outils à disposition ;
- **le logement** : médiation entre la personne et le bailleur, si nécessaire élaboration d'un plan d'apurement voire d'instruction d'aides financières type FULH, élaboration de dossiers de demandes d'aides vers d'autres organismes - caisses de retraites...

Lorsque le maintien dans le logement n'est pas possible (loyer ou charges d'énergie trop élevés, problème de mobilité ou d'isolement géographique...), l'intervenante accompagne alors la personne dans une recherche de logement plus adapté.

De manière générale, l'accompagnement dans le cadre de la mesure d'ASLL permet pour certains ménages de reprendre confiance en eux et effectuer les démarches suggérées par l'intervenante.

Ce travail n'est possible qu'avec l'intervention des partenaires, et notamment les travailleurs sociaux des CMS et le service logement du département.

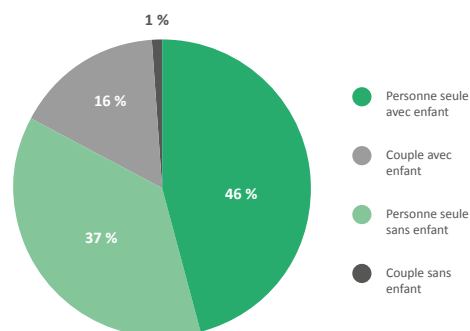
Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)


Les services de l'Udaf ont, au cours de l'année 2019, accompagné 106 ménages dans le cadre de l'exercice des mesures MASP.

Les demandes de MASP sont effectuées par les différents territoires du département :

- 34,4% en Drôme provençale ;
- 32,1 % en Drôme des Collines ;
- 24,2 % sur le Grand Valentinois ;
- 9,2 % sur la Vallée de la Drôme.

SITUATION FAMILIALE DU SIGNATAIRE DU CONTRAT MASP





La hausse des montants engagés et de l'aide moyenne du fonds est liée à la composante « énergie » du fonds, l'aide relative à « l'eau » étant stable et le « logement » en recul.

LOREM IPSUM

Dans 62,49 % des situations, il y a un ou plusieurs enfants dans la famille accompagnée, la mesure va donc concerner indirectement près de 120 enfants qui ont un ou deux parents dont « *la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources CASF art L 271 -1* ».

Avec le Conseil Départemental, qui délègue à l'Udaf l'exercice de la mesure, les services collaborent de manière étroite à plusieurs niveaux :

- la coopération est régulière entre les intervenants MASP et les intervenants sociaux éducatifs des CMS ;
- échanges entre responsables de services et de secteurs sur chaque territoire pour favoriser l'accompagnement des personnes vers l'autonomie (accès aux droits et inclusion numérique...);
- élaboration et validation entre notre service et le département d'un référentiel de la mesure, permettant ainsi aux intervenants MASP et aux professionnels du Conseil Départemental d'avoir un outil commun de référence ;
- élaboration d'une grille, permettant d'avoir une photographie de l'endettement locatif et du stade de la procédure.

Les Fonds sociaux

Fonds Unique Logement Habitat (FUHL)

Concernant le Fonds Unique Logement Habitat (FUHL), l'activité totale du fonds est en légère baisse de 1,63 % en nombre et en hausse de 6 % en montants engagés, avec une hausse de l'aide moyenne.

Cette hausse des montants engagés et de l'aide moyenne du fonds est liée à la composante « énergie » du fonds, l'aide relative à « l'eau » étant stable et le « logement » toujours en recul, sans explications identifiées.

Dans le détail, les aides attribuées pour l'accès sont stables alors que les aides au titre du maintien sont en net recul de près de 9 %. Pour rappel l'instruction des dossiers d'aide au maintien reste du ressort des Centres Médico Sociaux. Le montant moyen alloué est stable.

Les aides attribuées au titre de l'énergie sont également en léger recul de 1,08 %. L'évolution est en baisse pour les aides EDF-ENGIE mais en forte hausse pour les autres fournisseurs. Le montant moyen de l'aide est en forte hausse de plus de 10 %. Il faut y voir l'impact de la dernière réforme des règles d'attribution.

Enfin les aides allouées pour les dépenses d'eau sont stables, tant en nombre de dossiers qu'en dépenses engagées.

Concernant la vie du service, une rencontre avec les services du Conseil Départemental s'est tenue au mois de septembre 2019.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

L'activité du Fonds d'Aide aux Jeunes continue de s'effondrer (- 32 %) avec seulement 423 dossiers d'aide accordés. Il ne semble plus que le Conseil Départemental croit en ce dispositif dont l'activité semble désormais maintenue par la bonne volonté des Pôles Insertion des territoires.

Ainsi de manière curieuse, le secteur de Crest accorde 2,5 fois plus de dossiers FAJ que le secteur de Valence. Le secteur de Nyons semble également recourir régulièrement à ce dispositif.



ACCORDÉONS ET GOÛTER DE NOËL À BLANCHELAINE



L'EHPAD « Blanchelaine » d'Aouste-sur-Sye

L'année 2019 a été consacrée à la préparation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) (phases de diagnostic et négociation) pour l'EHPAD, mais également à continuer à répondre aux éléments de la mission d'inspection réalisée fin 2017. À la fin du printemps, M^{me} Rapin a été recrutée en tant que responsable de l'EHPAD, en remplacement à durée déterminée pour pallier l'absence de M^{me} Barnier en arrêt maladie.

L'activité 2019 de l'établissement a été très correcte, avec un taux de remplissage élevé en hébergement complet proche de 99 %, et en forte hausse en hébergement temporaire (+75 %), avec un taux de remplissage passant de près de 31 % à près de 54 pour ce type d'accueil.

De même, l'accueil de jour et les repas de passages sont en hausse. Pour rappel, la révision du nombre de places en accueil temporaire ayant été refusée par l'ARS, nous avons 4 places sur 35 ce qui est proportionnellement élevé. L'objectif prioritaire défini pour l'EHPAD était la hausse de l'accueil temporaire sur les années 2019 et 2020 afin d'atteindre un taux de remplissage suffisant ne mettant pas en péril l'équilibre financier de l'EHPAD.

La hausse spectaculaire de l'hébergement temporaire est liée à un gros effort de communication et de promotion sur ce type d'hébergement, avec une organisation plus réactive permettant une réponse rapide aux sollicitations des demandeurs. Il doit se poursuivre cette année.

Au niveau des effectifs, le temps d'aide-soignant et d'infirmière coordinatrice a été revu à la hausse, en utilisant une partie des crédits non reconductibles attribués par l'ARS.

Sur le plan des travaux, le bouclage du réseau d'eau chaude sanitaire a été finalisé de même que le remplacement des détecteurs incendie. Ces travaux sont réalisés et sont financés par le bailleur, ce qui est aussi le cas des aménagements sur l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) au titre de l'agenda Ad'hap qui ont commencé.

Enfin, une réflexion sur la prise en charge du linge est menée en lien avec le Conseil de la Vie Sociale. Cette réflexion devra aboutir à un projet correctement dimensionné de rénovation de la lingerie qui occupe une partie du rez-de-chaussée du bâtiment annexe.

1901
*mesures de Protection
Juridique des Majeurs (PJM)*

97
*Mesures Judiciaires d'Aide
à la Gestion du Budget
Familial (AGBF)*

106
*Mesures d'Accompagnement
Social Personnalisée (MASP)*

7502
aides FUHL payées

423
*aides individuelles
FAJ accordées*

30
ASLL en file active

Glossaire

ACS Aide pour une Complémentaire Santé	CDSR Commission Départementale de Sécurité Routière
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	CDU Commission Des Usagers
ADIL Association Départementale d'information sur le Logement	CEC Compte Engagement Citoyen
ADLS Agence Drômoise Locative et Sociale	CHRS Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
ADOMA anciennement Sonacotra	CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale
AEPA Association d'Entraide des Personnes Âgées	CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
AESF Accompagnement en Économie Sociale et Familiale	CL2H Comités Locaux de l'Hébergement et de l'Habitat
AGBF Aide à la Gestion du Budget Familial	CLH Comité Local de l'Habitat
ALMA Allo Maltraitance des Personnes Âgées	CLI Comité Local d'Insertion
AMD Association des Maires de la Drôme	CLT Commission Locale Technique
ANAH Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	CMP Centre Médico-Psychologique
ANEF Association Nationale d'aide à l'Enfance et à la Famille	CMS Centre Médico-Social
ANESM Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Établissements Sociaux et Médico-sociaux	CMU-C Couverture Maladie Universelle Complémentaire
ARS Agence Régionale de la Santé	CNAPE Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance
ASLL Accompagnement Social Lié au Logement	CODAMUPS Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires
ASS Allocations de Solidarités Spécifiques	COPEC Commission Départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté
ATMP Association Tutélaire des Majeurs Protégés	CORA Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme
CA Conseil d'Administration	CPAM Caisses Primaires d'Assurance Maladie
CAF Caisse d'Allocations Familiales	CPOM Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CAMESOP Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	CREAI Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	CRIP Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
CASF Code de l'Action Sociale et des Familles	CRSA Conseil Régional de la Santé et de l'Autonomie
CASU Commission d'Action Sociale d'Urgence	CTG Convention Territoriale Globale
CCAPEX Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives	CVS Conseil de la Vie Sociale
CCAS Centre Communal d'Action Social	DAH Drome Aménagement Habitat
CCSPL Commission Consultative des Services Publics Locaux	DALO Droit Au Logement Opposable
CDC Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs	DDARS Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé
CDCA Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie	DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale
CDCPH Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées	DDPJJ Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
CDEN Conseil Départemental de l'Éducation Nationale	DDTEFP Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CDJSVA Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative	DGAS Direction Générale de l'Action Sociale
CDOMSP Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics	DIRECCTE Direction Régionale de la Concurrence de la Consommation et de l'Emploi
CDPD Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	

DLA Dispositif Local d'Accompagnement	OVPA Office Valentinois des Personnes Âgées
DPSA Drôme Profession Sport Animation	PAVA Point d'Appui à la Vie Associative
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles	PCB Point Conseil Budget
DRCS Direction Régionale de la Cohésion Sociale	PCH Prestation de Compensation du Handicap
DREAL Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	PDALHPD Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
DRIRE Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement	PDI Programme Départemental d'Insertion
E3SE École de Santé Sociale Sud-Est	PEEP fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public
EHPAD Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes	PIE Point Information Énergie
EREARA Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes	PEPSE Pôle d'Échange Pour les Solidarités Éducatives
ETP Équivalent Temps Plein	PIE Point Information Énergie
FAJ Fonds d'Aide aux Jeunes	PJM Protection Juridique des Majeurs
FCPE Fédération des Conseils de Parents d'Élèves	PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration
FDVA Fonds de Développement à la Vie Associative	PLDA Plan Local de Développement Associatif
FOL Fédération des Œuvres Laïques	PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
FNP Fonds National Parentalité	PMI Protection Maternelle Infantile
FULH Fonds Unique Logement Habitat	PMR Personne à Mobilité Réduite
GAD Groupe d'Appui Départemental	REAAP Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
GCSMS Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale	REP Réseau d'Éducation Prioritaire
GHPP Groupement Hospitalier Portes de Provence	RSA Revenu de Solidarité Active
HAD Hospitalisation A Domicile	SAPMF Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial
HPST Hôpital, Patients Santé et Territoires	SARPeJ Service d'Appui Renforcé à la Protection Juridique de la Drôme
IREPS Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé	SDACR Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques
ISTF service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux	SDAP Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine
LAEP Lieu d'Accueil Enfant Parent	SDED Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme
LFL Lire et Faire Lire	SDSF Schéma Départemental des Services aux Familles
MASP Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé	SIAO Service d'Insertion d'Accueil et d'Orientation
MDA Maison De l'Autonomie	SISM Semaines d'Information sur la Santé Mentale
MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées	SISTF Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux
MJAGBF Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial	SOLIHA SOLIdaires pour l'HAbitat
MSA Mutualité Sociale Agricole	SRE Service de Réussite Éducative
ONAC Office National des Anciens Combattants	SROS Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire
ODPE Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance	TAP Temps d'Activités Périscolaires
OPH Office Public de l'Habitat	URASS Institut de Formation aux Métiers Éducatifs Sanitaires et Sociales
ORS Observatoire Régional de la Santé	

Sigles des associations familiales

ADAPEI Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Intellectuelles

ADMR Association d'aide à Domicile en Milieu Rural

AF Association Familiale

AFC Association Familiale Catholique

AFD Association Française des Diabétiques

AFEP Association Française pour les Enfants Précoces

AFI Association Familiale Intercommunale

AFL Association Familiale Laïque

AFM Association Française contre les Myopathies

AFP Association Familiale Protestante

AGF Association Générale des Familles

AMAPE Association des Maisons d'Accueil Protestant pour Enfants

APEDA Association de Parents et de professionnels pour Enfants et adultes en Difficultés d'Apprentissage

APF - France Handicap Association des Paralysés de France

APGL Association de Parents Gays et Lesbiens

CDAFAL Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques

CEFA Centre d'Études Forestières et Agricoles

CLER Centre de Liaison des Équipes de Recherche

CNAFAL Conseil National des Associations Familiales Laïques.

CSF Confédération Syndicale des Familles

EFA Enfance et Familles d'Adoption

FAVEC Fédération des Association des Veuves et Conjoints survivants

FF Familles de France

FR Famille Rurale

JPV Jonathan Pierres Vivantes

MFR Maison Familiale Rurale

UDAF Union Départementale des Associations Familiales

UFAL Union des Familles Laïques

UNAF Union Nationale des Associations Familiales

UNAFAM Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques

UNAFOR Centre de formation partenaire pour la formation des Udaf et des Uraf

URAF Union Régionale des Associations Familiales



UNIS POUR LES FAMILLES



LIBERTÉ
SOLIDARITÉ
RESPONSABILITÉ

Udaf 26

2 rue la pérouse - CS 40144
26905 Valence Cedex 9
04 75 78 20 00

 www.udaf26.fr
 @udaf26
 @udaf_26